



Abattoir de la Vallée

Saison 2011 -2012

Tarifs et fonctionnement de l'abattoir de la Vallée

Jour d'ouverture et réservation :

- L'abattoir est ouvert principalement **le mercredi**. Un jour de réserve est prévu le vendredi.
- Les réservations (date + horaire d'abattage) se font d'entente avec Monsieur Bernard Dubosson par téléphone (n° 079 480 22 30) au moins 48 heures à l'avance.

Contrôle des viandes :

Les émoluments pour le contrôle des viandes sont fixés par le règlement fixant les frais et les indemnités dans le domaine vétérinaire du 13 avril 2005 (SR VS 916.472). Ils sont perçus en sus des tarifs indiqués ci-dessous.

Taxe d'abattage :

- Pour le gros bétail : Frs 0.75 kg poids / mort.
- Pour les moutons jusqu'à 17 kg : Forfait frs 25.-
- Pour les moutons dès 17 kg : Forfait frs 30.-

Pesage :

Pour le gros et le petit bétail : Frs 3.- / pièce

Déchets d'abattoir :

L'élimination des déchets carnés est comprise dans la taxe d'abattage.

Taxe de chambre froide :

- Par bête, 4 quartiers : comprise dans la taxe d'abattage pour 4 jours au maximum.
- Par bête, 4 quartiers : Frs 4.- par jour dès le 5^{ème} jour.
- Pour les moutons : Frs 1.- par jour dès le 5^{ème} jour.

Important : L'enlèvement des carcasses se fait **exclusivement** lors des jours d'ouverture de l'abattoir.

Recommandations importantes :

- Les animaux destinés à l'abattage ne peuvent pas être introduits à l'abattoir sans un document d'accompagnement et les marques d'identification selon la législation en vigueur.
- Les propriétaires qui souhaitent pénétrer dans l'abattoir doivent revêtir des vêtements de protection fournis sur place.